



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour le territoire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis CASA

Établi entre

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Représenté par M. Jean Leonetti, Président de la CASA autorisé à l'effet des présentes suivant délibération n°BC.2022.004 en date du 24 janvier 2022,

Ci-après désigné par CASA,

ET

L'État, représenté par M. Bernard Gonzalez, préfet des Alpes-Maritimes,

Ci-après désigné par « l'État » ;

EN PRESENCE DE :

Mr le Préfet, Monsieur Bernard GONZALEZ

Mme la Sous-Préfète, Mme Anne FRACKOWIAK-JACOBS

Mr le Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Mr Jean LEONETTI

Table des matières

Préambule	p.4
Article 1 - Objet du contrat	p.5
1.1 L'objectif du CRTE	p.5
1.2 Le portrait du territoire	p.6
1.3 L'état des lieux écologique du territoire	p.8
1.4 Le lien et les coopérations avec les territoires voisins	p.10
Article 2 - L'ambition du territoire	p.12
2.1 A l'échelle de la CASA	p.12
2.2 A l'échelle de CAP AZUR	p.12
Article 3 - Les orientations stratégiques	p.13
Article 4 - Le plan d'action	p.18
4.1 L'intégration des contractualisations et programmes de l'Etat	p.18
4.2 La stratégie de relance de l'activité (2021-2022)	p.18
4.3 les actions et projets pour le développement et la transition écologique du territoire	p.19
Article 5 - Engagements des partenaires	p.20
5.1 Disposition générales concernant les financements	p.20
5.2 Le territoire signataire	p.20
5.3 L'Etat, les établissements et opérateurs publics	p.21
5.4 Engagements des opérateurs publics	p.21
5.5 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économique	p.21
Article 6 - La gouvernance du CRTE	p.22
6.1 Comités de pilotage	p.22
6.2 Le Comité technique	p.22
Article 7 - Suivi et évaluation du CRTE	p.23
Article 8 - Résultats attendus du CRTE	p.23
Article 9 - Entrée en vigueur et durée du CRTE	p.23
Article 10 - Evolution et mis à jour du CRTE	p.23
Article 11 - Résiliation du CRTE	p.23
Article 12 - Traitement des litiges	p.24
Sommaire des annexes	p.25

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 – Objet du contrat

1.1 L'objectif du CRTE

Contribuer à la réussite du Plan de Relance dans les territoires en impliquant toutes les collectivités. La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Accompagner, sur la durée du mandat municipal, la concrétisation du projet de territoire de chaque collectivité engagée avec les acteurs territoriaux autour d'une double ambition de transition écologique et de cohésion territoriale avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture...).

Simplifier le paysage contractuel en rapprochant les dispositifs contractuels de l'Etat et des différents partenaires au service des spécificités et enjeux de chaque territoire de projet

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Les actions intégrées dans le CRTE s'inscrivent dans une double temporalité

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires (2021-2022) ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale, sur la durée du mandat (2021-2026).

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

1.2 Le portrait du territoire

Par arrêté préfectoral du 10 décembre 2001, le Préfet des Alpes-Maritimes a prononcé la création de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) à compter du 1er janvier 2002.

La CASA a ensuite été élargie par adhésion des communes de Caussols et de Courmes conformément à un arrêté préfectoral du 28 décembre 2002, au 1er janvier 2003.

Le périmètre de la CASA a de nouveau été étendu au canton de Coursegoules par arrêté du 22 décembre 2011, au 1er janvier 2012.

La CASA regroupe aujourd'hui 24 communes membres : Antibes Juan-les-Pins, Le Bar-sur-Loup, Bezaudun les Alpes, Biot, Bouyon, Caussols, Châteauneuf-Grasse, Cipières, La Colle-sur-Loup, Conségudes, Courmes, Coursegoules, Les Ferres, Gourdon, Gréolières, Opio, Le Rouret, Roquefort-les-Pins, La Roque en Provence, Saint-Paul-de-Vence, Tourrettes-sur-Loup, Valbonne Sophia Antipolis, Vallauris Golfe-Juan et Villeneuve-Loubet.

Le territoire de la CASA s'étend ainsi du littoral au moyen et haut-pays, avec en son centre la 1ère technopole européenne, Sophia Antipolis, et réunit plus de 175 000 habitants pour une superficie d'environ 490 km².

Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis

EPCI

1

Communes

24

Population

179 296

Superficie

482,82 km²

Densité

371 hab / km²



(Source INSEE RP)

La CASA accueille sur son territoire la Technopole scientifique et technologique Sophia Antipolis, créée en 1969, 1ère technopole d'Europe et haut lieu d'attractivité au plan régional et international, comptant aujourd'hui près de 2 500 entreprises, 38 000 emplois avec une croissance sur les 5 dernières années de 1000 emplois nets créés chaque année.

Avec les Communautés d'Agglomération de Cannes Pays de Lérins, du Pays de Grasse et la Communauté de Communes Alpes – d'Azur, la CASA a créé le 1er juillet 2018 un pôle Métropolitain CAP AZUR.

Conformément à la Loi Engagement et Proximité, le conseil communautaire a débattu et approuvé, lors de sa séance du 16 novembre 2020, l'élaboration d'un pacte de gouvernance.

Dès sa création en 2002, la CASA avait fondé la philosophie de son action en adoptant une charte fondatrice, dénommée « Charte de Développement », adoptée avant la création de la Communauté d'Agglomération par les Maires fondateurs de l'Etablissement.

Ce document a été complété en 2004 d'un Projet d'Agglomération qui a guidé l'action de la CASA ces 15 dernières années.

Dans cette continuité, un projet global de territoire de la CASA est défini et orienté vers la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale, structuré par un plan d'actions concret autour des grands enjeux structurants du territoire.

1.3 L'état des lieux écologique du territoire

Depuis sa création, la CASA est engagée en faveur du développement durable, de la préservation, de la protection et de l'amélioration de la qualité de l'environnement au travers des politiques communautaires ayant vocation à agir sur l'échelle du territoire et des communes dans les thématiques suivantes :

➤ **L'habitat** : La CASA assure entre les 24 communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logement. A ce titre, elle organise son intervention en fonction des priorités définies dans le Programme Local de l'habitat 2020-2025, qui sont de :

- Développer, dans le respect de l'équilibre des territoires, aux côtés des communes, de manière quantitative et qualitative l'offre nouvelle en logement, comme en hébergement.
- Soutenir la réhabilitation du parc immobilier existant (social comme privé) pour lutter contre la précarité énergétique et les situations d'habitat indigne, mais aussi pour favoriser le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie.
- Agir sur la fluidité des parcours résidentiels, notamment dans le cadre du « logement d'abord » nouveau paradigme d'accompagnement des publics mal logés.
- Répondre aux besoins en logement à toutes les étapes de la vie, notamment auprès des actifs en promouvant les dispositifs d'accession sociale à la propriété.
- Gérer les aires d'accueil des gens du voyage.

La politique de l'habitat intègre les enjeux du développement durable. Son action s'inscrit dans la démarche de développement durable menée par la CASA, la charte pour l'environnement, la qualité de l'air, le plan de prévention du bruit et le plan paysage. Elle s'illustre par exemple par l'accompagnement de la réhabilitation énergétique du parc locatif social et du parc privé.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique de logement social, une attention particulière sera apportée pour les personnes isolées et âgées.

➤ **Le Développement économique et l'Aménagement Durable** : La CASA est engagée dans un programme de développement durable « CASA'Venir » se traduisant par la mise en œuvre d'une politique de développement économique et d'aménagement durable, équilibrée et solidaire sur le territoire :

- Révision du SCOT en y intégrant directement le Plan-Climat-Air-Energie de la CASA ainsi que le Plan de Mobilité de la CASA.
- Développement de la technopole dans une perspective de Quartier Durable afin de poursuivre sa croissance et de soutenir son positionnement comme lieu d'innovation majeur en Europe.
- Aménagement et renaturation de la Plaine de la Brague.
- Animation et surveillance des 3 sites Natura 2000 (2020-2022).
- Développement de l'usage des véhicules électriques avec l'installation d'un réseau de bornes de recharges électriques sur tout le territoire (Wiiiz).
- Action de sensibilisation auprès du public et des écoles.

➤ **L'Agriculture Durable** : La CASA est engagée en faveur du développement d'une agriculture durable et performante sur le territoire, dans le cadre de sa stratégie agricole approuvée en 2018.

L'animation territoriale étant à la base de l'émergence de projets et des dynamiques individuelles et collectives, l'action de la CASA se décline selon les axes suivants :

- Accompagner les communes dans leurs projets d'installation agricole.
- Protéger les espaces des activités agricoles sur le territoire.
- Reconquérir les friches agricoles.
- Soutenir et valoriser la filière Plantes à parfum, aromatiques et médicinales.

➤ **La mobilité** : La CASA est l'autorité organisatrice de la mobilité sur son ressort territorial et à ce titre doit répondre à trois enjeux majeurs.

- Contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique.
- Permettre la mobilité pour tous.
- Contribuer à l'intermodalité entre ses offres de mobilité et celles de ses partenaires institutionnels.

Pour cela, elle organise six catégories de services : un service régulier de transport public (ENVIBUS), un service de transports à la demande, un service de transports scolaires, un service dédié à la promotion et au développement de la mobilité active, un service pour la promotion du covoiturage dynamique et un service de mobilité solidaire pour favoriser l'accès des publics fragiles aux transports et à la mobilité.

Pour fournir un service au plus près des besoins des usagers, la CASA travaille en concertation permanente avec les communes de son territoire et les représentants de la société civile, à travers la mise en œuvre depuis septembre 2020 d'un comité des partenaires.

1.4 Le lien et les coopérations avec les territoires voisins

Appui et accompagnement du chapeau stratégique du pôle métropolitain Cap Azur par TERRE D'AVANCE

La CASA a créé le 1^{er} juillet 2018, un pôle métropolitain CAP AZUR avec les Communautés d'Agglomération de Cannes Pays de Lérins, du Pays de Grasse et la Communauté de Communes Alpes – d'Azur.

Le territoire du pôle métropolitain de CAP AZUR, bien que vaste et diversifié, présente des caractéristiques communes. On note ainsi un **territoire de renommée internationale, générateur d'une grande attractivité résidentielle et touristique grâce à des paysages et un patrimoine de grande qualité**, mais également **diversifié** avec sa bande littorale, son moyen-pays et son haut-pays. On y trouve ainsi des espaces naturels riches et protégés, une agriculture spécifique avec notamment les plantes à parfum qui complète un territoire de terroirs variés.

Ce territoire accueille par ailleurs des **activités économiques de pointe** dans différents domaines, **du tourisme aux nouvelles technologies et des actifs qualifiés**.

Le territoire est aujourd'hui **très bien desservi** par des réseaux structurants.

Pour autant, **la géographie même du territoire le contraint** et contraint son développement, le territoire de CAP AZUR faisant globalement face à une **pénurie de foncier disponible** et à des **risques naturels importants** (inondations, ruissellement, incendie, mouvement de terrain), entraînant des **difficultés à construire suffisamment de logements** pour répondre à l'attractivité résidentielle. La cohabitation des différentes fonctions sur le territoire est ainsi complexe, entre infrastructures de mobilité et réseaux générant des nuisances, émiettement des activités économiques, terres agricoles subissant la pression foncière. Ceci génère par ailleurs une **congestion forte**, notamment pour rejoindre les différents pôles économiques depuis les zones plus résidentielles du territoire, en particulier entre les parties Est et Ouest du CAP AZUR.

De plus, la diversité du territoire apparaît comme un enjeu, avec une **disparité entre bande littorale, moyen-pays et haut-pays en termes d'accès aux services, de fracture numérique, de revitalisation de certains centres-villes ou bourgs-centres**, le territoire n'étant pas homogène.

C'est aussi un **territoire qui a subi la crise sanitaire et économique** liée à la Covid-19, avec une **dépendance forte au tourisme et à l'événementiel** qui ont été particulièrement impactés.

Enfin, le territoire de CAP AZUR est confronté au **vieillissement de sa population** avec un fort accroissement de personnes entrant dans la dépendance à court terme.

Il apparaît par ailleurs particulièrement **vulnérable au changement climatique**. Outre sa **sensibilité aux risques naturels, son littoral est soumis au retrait du trait de côte**. Par ailleurs, afin de préserver leurs ressources naturelles maritimes, les EPCI du littoral souhaitent s'engager conjointement dans l'élaboration d'un Schéma Territorial de Restauration Ecologique. **La ressource en eau constitue, enfin, un enjeu majeur, et pourrait devenir, à très court terme, un élément limitant le développement du pôle métropolitain**.

Le territoire de CAP AZUR peut cependant rebondir tant par les **nombreuses coopérations déjà engagées** à l'échelle du pôle métropolitain, des projets européens ou d'autres cadres de coopérations que par les **tendances déjà en cours (circuits courts) ou renforcées par la crise sanitaire (tourisme de proximité, mobilité et nouveaux modes de travail...)**.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Un territoire avec une forte identité patrimoniale et paysagère, rurale et urbaine - Une forte attractivité résidentielle et touristique - Une renommée internationale pour ses paysages et ses filières (tourisme, industrie, numérique) - Un taux d'actifs importants et plutôt qualifiés - Un tissu économique riche et complémentaire - Un territoire de pointe avec des filières structurées dans le domaine du spatial, de l'événementiel, des industries créatives, des nouvelles technologies, de l'intelligence artificielle, de la silver economy, de l'agritech, de la filière plantes à parfums - saveurs – senteurs, du nautisme - Une agriculture riche (grande variété de terroirs, productions locales valorisées, développement de circuits courts) - Un territoire disposant de réseaux de mobilités structurants - Des espaces naturels riches et protégés (un Parc Naturel Régional commun à trois EPCI) - Un territoire pluriel avec des complémentarités (types d'espaces très variés) 	<ul style="list-style-type: none"> - Un territoire fortement contraint géographiquement et réglementairement - Le manque de foncier disponible - Le vieillissement de la population - Une disparité territoriale entre territoires urbains et ruraux (en termes de dynamisme économique et social, fracture numérique) - Une partie des centres bourgs et centres villes à revitaliser - Une carence en logements sociaux bien qu'une dynamique de rattrapage soit en cours - Une grande dépendance au tourisme - Un émiettement du territoire (industries éparpillées, développement commercial mettant en péril le foncier économique et les espaces agricoles) - L'importance des flux de déplacement et la congestion des axes reliant les principaux pôles économiques, l'attachement à l'usage de la voiture - L'importance des nuisances liées aux flux qui traversent le territoire (pollutions)
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Des coopérations nombreuses déjà mises en place au sein du pôle métropolitain CAP AZUR et dans d'autres formats (ex Plan Climat Air Energie Territorial Ouest 06, projets européens, Schéma de Cohérence Territoriale), sur lesquelles capitaliser - Une croissance démographique encadrée, fixée à un seuil plancher - Les nombreux engagements dans des démarches nationales (Action Cœur de Ville, Petites villes de demain, Nouveau Programme National de Renouveau Urbain, Territoire à énergie positive pour la croissance verte...) - Un intérêt croissant pour le développement de circuits courts et la valorisation des productions locales - Une progression de l'utilisation du service de véhicules électriques sur le territoire - Une résilience remarquable de la technopole de Sophia-Antipolis en matière d'emploi - Nouveaux modes de travail sur la technopole de Sophia-Antipolis avec la crise sanitaire : des effets attendus sur la mobilité - Emergence de flux touristiques de proximité vers les espaces naturels du nord du territoire : un territoire refuge en période de crise sanitaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Une très forte concurrence entre les pôles économiques et universitaires de la Méditerranée et plus largement (France voire international pour l'enseignement supérieur) - L'accroissement du nombre de personnes dépendantes dans un futur proche (2025) - La vulnérabilité du dynamisme économique face à la crise sanitaire (tourisme d'affaires et événementiel) - La vulnérabilité du territoire et de la biodiversité face aux effets du changement climatique et aux risques naturels

Article 2 – L’ambition du territoire

2.1 A l’échelle de la CASA

- 1- Un territoire engagé dans la transition écologique conservant un cadre de vie privilégié**
- 2- La poursuite d’une solidarité équilibrée envers les territoires**
- 3- Le renforcement de l’attractivité du territoire basé sur une croissance durable, intelligente et innovante**
- 4- Le développement d’une intermodalité facilitant le quotidien des usagers**

2-2 A l’échelle de CAP AZUR

Les 4 EPCI de CAP AZUR se retrouvent dans les ambitions suivantes :

- 1. Un territoire résilient face au changement climatique et aux risques naturels pour conserver la qualité de vie de ses habitants**
- 2. Une cohésion sociale et territoriale qui offre toutes les facettes de la qualité de vie, équilibrée entre sa bande littorale, son moyen pays et son haut-pays**
- 3. Un territoire qui relance son attractivité économique en innovant pour une économie durable**

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques suivantes :

○ Pour le territoire de la CASA :

- Orientation 1 : Tendre vers un aménagement durable et adapté à la population
- Orientation 2 : Fédérer et activer l'écosystème de Sophia Antipolis
- Orientation 3 : Améliorer la qualité de vie des usagers par des équipements innovants
- Orientation 4 : Développer une mobilité pour tous, propre et intermodale

Tendre vers un aménagement durable et adapté à la population

La CASA est engagée en faveur de la préservation, la protection et l'amélioration de la qualité de l'environnement (ses vallées, ses montagnes, ses forêts, son littoral...), avec une utilisation prudente et rationnelle des ressources naturelles et la promotion des mesures destinées à réduire la consommation énergétique.

Les enjeux sont de tendre vers une transition écologique sur le territoire par la mise en œuvre d'actions durables en matière d'habitat, d'agriculture, de protection contre les risques naturels.

Les objectifs stratégiques sont :

- Accélérer la transition énergétique sur le territoire,
- Limiter la dépendance et la vulnérabilité énergétique du territoire,
- Développer des énergies renouvelables,
- Soutenir la production de logements sociaux,
- Rénover l'habitat public et privé en améliorant les performances énergétiques

A travers son Plan Climat Air Energie, la CASA souhaite notamment développer la production d'énergies renouvelables afin de diminuer ses émissions de gaz à effet de serre et respecter les orientations du SRADDET PACA.

Il s'agit également du développement de l'énergie solaire notamment à travers l'installation d'ombrières solaires ou de panneaux photovoltaïques.

Le développement de la technopole dans une démarche d'Eco Quartier est engagé notamment au travers de l'AMI Quartier Durable dont l'objectif est de mener une réflexion prospective en matière d'aménagement du territoire de Sophia Antipolis à l'Horizon 2030 et de réinventer Sophia Antipolis face aux enjeux actuels.

Il s'agit également de s'adapter au changement climatique par le déploiement d'équipements de protection contre les risques naturels ou d'aménagement et de reconquête des espaces naturels.

La réhabilitation et la rénovation thermique des équipements au service des usagers du territoire de la CASA est également essentiel en terme d'amélioration et de performance énergétique.

Les projets agricoles et alimentaires sont également développés afin de tendre vers la résilience agricole et alimentaire du territoire.

Fédérer et activer l'écosystème de Sophia Antipolis

Le territoire de Sophia Antipolis, première technopole européenne, est devenue un haut lieu d'innovation technologique dans le monde.

Labélisée 3IA, la technopole concentre près de 40 000 emplois, dans des domaines clés tels que l'intelligence artificielle, les biotechnologies, le véhicule connecté autonome.

Avec plus de 1000 emplois créés par an, elle constitue un moteur de croissance pour le territoire et s'attache à répondre à cette dynamique en proposant un modèle d'aménagement diversifié alliant emploi, mobilité et mixité fonctionnelle.

La stratégie de développement de la technopole de Sophia Antipolis repose sur deux axes :

- Soutenir la création et le développement d'entreprises innovantes.
- Favoriser l'implantation d'entreprises exogènes créatrices de valeur ajoutée et d'emplois pour le territoire, en renforçant l'attractivité et la visibilité du territoire.

Dans le cadre de sa politique de développement des outils d'accompagnement à la création d'entreprises innovantes et de renforcement de la compétitivité de la technopole, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis s'engage dans une opération d'équipement vitrine et d'appui à l'innovation à la hauteur du territoire, de son écosystème et de ses enjeux. Les espaces actuels ne suffisent pas à répondre, de manière qualitative, aux besoins de développement de la technopole.

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis souhaite développer le pôle innovation qui se positionnera sur des enjeux d'innovation à fort potentiel (intelligence artificielle, véhicule intelligent, développement durable, performance énergétique des bâtiments, traveltech...) et sera organisé autour de fonctions d'incubation, d'hébergement, de développement de start-ups et de grands comptes, et d'espaces de travail collaboratifs, d'espaces évènementiels et démonstrateurs (enjeux de marketing et rayonnement international).

Le futur pôle de l'innovation ne devra pas être la somme de dispositifs mais incarner un nouveau modèle d'espace d'émulation de l'innovation, à la hauteur de la 1ère technopole d'Europe et de son héritage numérique. Cette structure est pensée comme un véritable lieu de vie, avec des espaces de travail ouverts et modulables, qui facilitent le travail collaboratif, les échanges de compétences, les partenariats, les synergies, l'innovation ouverte... Elle devra en outre constituer un espace facilitateur et fédérateur pour le développement des filières du territoire.

Par ailleurs, la technopole Sophia Antipolis est labellisée « 3IA Institut Interdisciplinaire d'Intelligence Artificielle », ce qui confirme son leadership sur la thématique de l'intelligence artificielle, et conforte son attractivité au plan national et international, pour les entreprises en recherche d'implantations d'unités R&D ou de Labs. Le 3IA Côte d'Azur se spécialise sur les thématiques suivantes (I.A fondamentale, I.A au service de la médecine computationnelle, Biologie computationnelle et IA bio-inspirée IA et territoires intelligents et sécurisés, santé), avec de forts potentiels de développement au plan industriel.

L'enjeu est également de renforcer l'attractivité du territoire par le développement du numérique dans tous les domaines, à la fois sur les cœurs de technologies (télécom, I.A, datas, micro-électronique, blockchain, cybersécurité, logiciels, électronique embarquée, ...) et les applicatifs marchés et filières d'excellence (traveltech, automotive et véhicules connectés, télécom, IOT, proptech, yachting-nautisme, biotechnologies, robotique, sports-santé,...), mais d'autres filières sont également très présentes et en croissance sur la technopole comme les Biotechnologies et Sciences de la Vie.

Enfin, la richesse académique et enseignement supérieur vient compléter l'écosystème avec plus de 4 500 chercheurs et 5 500 étudiants dont l'objectif est d'accueillir davantage d'étudiants.

Améliorer la qualité de vie des usagers par des équipements innovants

La CASA souhaite renforcer la solidarité envers les communes de son territoire et améliorer la qualité de vie des habitants à travers la construction et la rénovation d'équipements plus respectueux de l'environnement.

L'enjeu est de permettre à chaque habitant du territoire et au plus près de son lieu de résidence, d'avoir accès à la culture sous toutes ses formes d'expression (Inclusion numérique, médiathèque itinérante, restauration et accès aux monuments, musée) et de promouvoir le patrimoine afin de renforcer l'identité des communes (Maison du Verre à Biot, Musée d'histoire et résidence d'artistes Clos de Tantine à St Paul de Vence).

Développer une mobilité pour tous, propre et intermodale

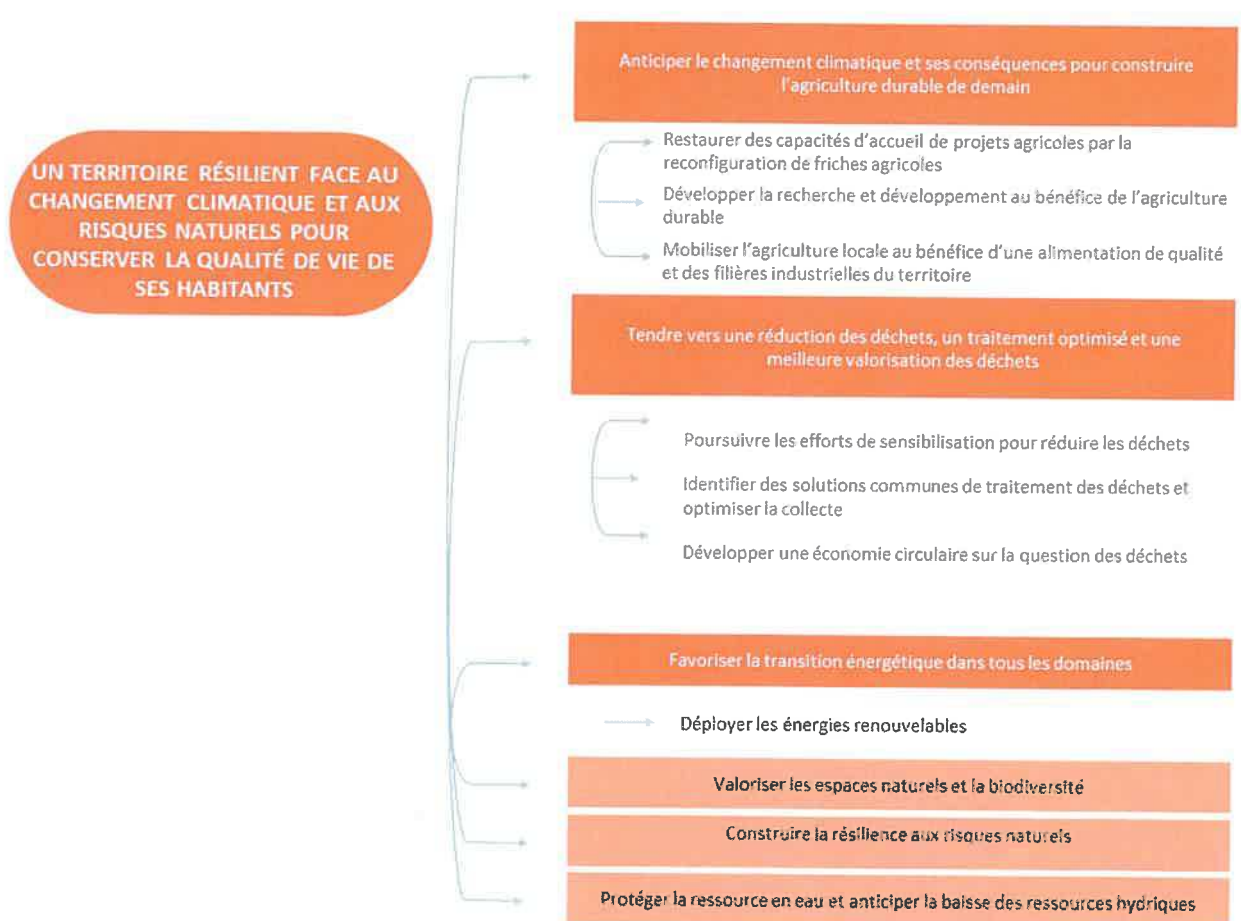
La CASA accueille chaque jour les 38 000 salariés, étudiants et chercheurs de la technopole de Sophia Antipolis générant des flux de déplacements importants au regard de ses possibilités d'infrastructure routière et de ses capacités d'aménagement.

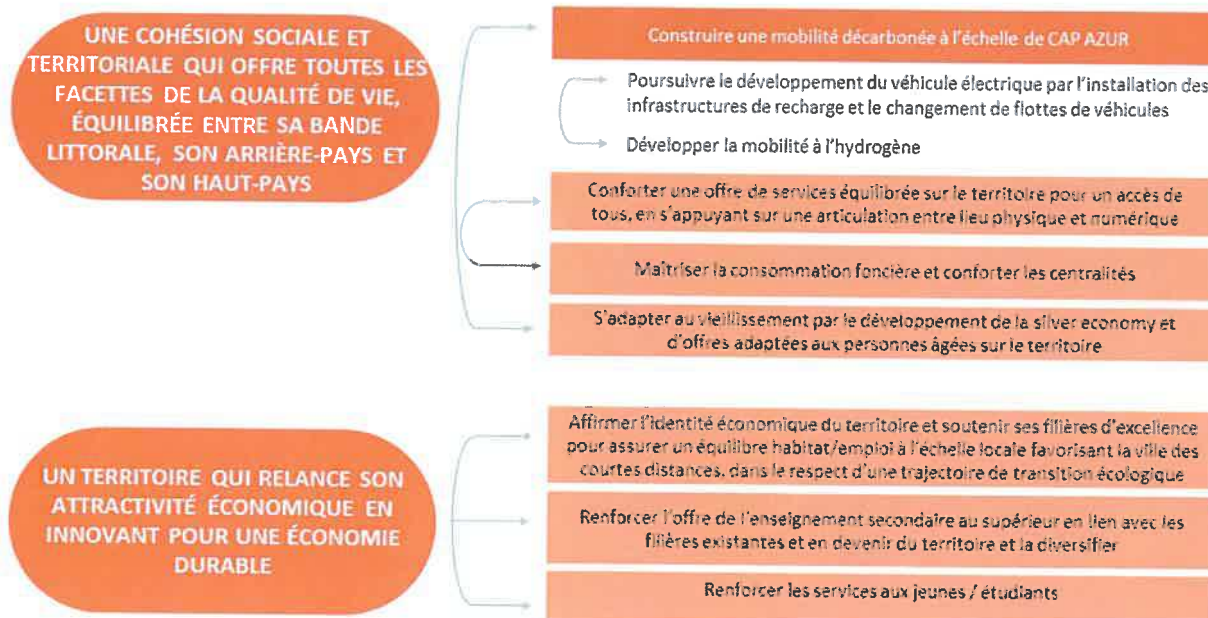
Dans le cadre de son Plan de Mobilité intégré au sein de la refonte du SCOT, la CASA souhaite favoriser des modes de déplacements doux et développer une mobilité décarbonnée au travers du développement d'un transport collectif en commun à faible émission par l'acquisition de bus GNV et électriques, et par le déploiement de bornes de recharge pour les véhicules électriques en partenariat avec Cap Azur.

Aussi, au regard de l'évolution des usages, des préoccupations environnementales et du développement du vélo électrique, la CASA souhaite développer des modes doux par la création de pistes cyclables et trottoirs ou de voies vélos/piétons partagées aux abords des zones d'activités économiques. En effet, ces travaux sont opportuns pour renforcer « la fertilisation croisée » des acteurs de Sophia Antipolis mais aussi pour déployer une mobilité intermodale.

○ Pour le territoire CAP AZUR :

Parmi les 13 orientations retenues, 4 ont été identifiées comme directement opérationnelles au sein du pôle métropolitain CAP AZUR car faisant déjà l'objet de coopérations à cette échelle (en orange foncé dans le schéma ci-dessous).





Un territoire résilient face au changement climatique et aux risques naturels pour conserver la qualité de vie de ses habitants

Territoire qui fait face aux risques naturels, CAP AZUR se doit ainsi de construire sa résilience face à ces risques et au changement climatique pour protéger ses habitants et maintenir la qualité de vie qui fait la force et la renommée du territoire. Maintenir cette qualité de vie par la résilience passe par **l'anticipation du changement climatique et de ses conséquences sur l'agriculture pour construire l'agriculture durable de demain**, et ainsi offrir une alimentation de qualité pour les habitants mais aussi un devenir pour les agriculteurs du territoire ou ceux souhaitant s'y installer : cette thématique opérationnelle vise à renforcer la place de l'agriculture et à en faire une voie d'excellence écologique du territoire, en restaurant des capacités d'accueil de projets agricoles par la reconfiguration de friches agricoles, en développant la recherche et développement au bénéfice de l'agriculture durable et en mobilisant l'agriculture locale au bénéfice d'une alimentation de qualité et des filières industrielles du territoire (notamment la filière plantes à parfums – saveurs – senteurs). C'est aussi **tendre vers une réduction des déchets, un traitement optimisé et une meilleure valorisation des déchets**, en poursuivant les efforts de sensibilisation pour les réduire, en identifiant des solutions communes de traitement des déchets, en optimisant la collecte et en œuvrant pour une véritable économie circulaire sur cette question.

Être résilient face au changement climatique passe aussi par **la transition énergétique** dans tous les domaines pour décarboner au plus vite l'énergie et atténuer le changement climatique : par le déploiement des énergies nouvelles renouvelables et en agissant pour une mobilité décarbonée.

La **valorisation des espaces naturels et de la biodiversité**, véritable force du territoire, doit également être recherchée afin de préserver ces espaces, véritable source de services écosystémiques. A ce titre, le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur faisant partie du périmètre de CAP AZUR, les actions et dispositifs mis en œuvre sur ce territoire pourront être intégrés au CRTE.

C'est également un vecteur pour construire **la résilience aux risques naturels** qui tendent de s'accroître avec le changement climatique. La gestion du trait de côte doit faire l'objet d'une attention particulière, en envisageant les mesures d'adaptation et de recomposition spatiale du littoral nécessaires.

Enfin, et afin d'anticiper les conséquences à venir du changement climatique et ses pressions qui vont grandir, **la protection de la ressource en eau et l'anticipation de la baisse des ressources hydriques apparaît essentielle**, tant pour les activités économiques, agricoles que pour le maintien de la qualité de vie sur le territoire de CAP AZUR.

Une cohésion sociale et territoriale qui offre toutes les facettes de la qualité de vie, équilibrée entre sa bande littorale, son moyen-pays et son haut-pays

Construire la cohésion sociale et territoriale au bénéfice d'un territoire équilibré et de la qualité de vie des habitants, c'est **construire une mobilité décarbonée** à l'échelle de CAP AZUR pour offrir des conditions de mobilité améliorées pour les habitants et moins émettrices de gaz à effet de serre, en poursuivant le développement du véhicule électrique par l'installation des infrastructures de recharge et le changement de flottes de véhicules (particuliers et de transport en commun) et en développant la mobilité à l'hydrogène. C'est aussi faciliter l'interconnexion des réseaux de transport en commun et la meilleure information des habitants pour les trajets traversant plusieurs EPCI, en particulier pour les trajets Est-Ouest. Le développement des mobilités douces pourra également concourir à un apaisement de ces trajets Est-Ouest en partie liés à la spécialisation des secteurs (résidentiels ou économiques).

Cela passe également par **une offre de services équilibrée sur le territoire pour un accès de tous**, en s'appuyant sur une articulation entre lieu physique et numérique.

Maîtriser la consommation foncière pour préserver les différents usages et **privilégier les centralités** pour des centres villes et centres bourgs vivants sur tout le territoire apparaît comme une condition essentielle pour un développement soutenable et apaisé du territoire.

C'est enfin **s'adapter au vieillissement de la population, par le développement de la silver economy** pour un déploiement d'offres adaptées aux personnes âgées dans tous les domaines, afin d'offrir une qualité de vie qui se maintient avec l'âge.

Un territoire qui relance son attractivité économique en innovant pour une économie durable

Enfin, le territoire de CAP AZUR souhaite relancer son attractivité économique au bénéfice d'une économie durable, dans un contexte de crise sanitaire qui a diversement touché son économie (impacts importants sur le tourisme et l'événementiel, résilience plus forte sur les autres filières d'excellence). **L'affirmation de l'identité économique du territoire par le soutien aux filières d'excellence** (spatial, événementiel, industries créatives, nouvelles technologies/numérique, intelligence artificielle, silver economy, agritech, filière plantes à parfums - saveurs – senteurs, nautisme) s'avère ainsi plus que jamais d'actualité, portée également par l'ambition d'assurer un équilibre habitat/emploi à l'échelle locale favorisant la ville des courtes distances, le tout dans le respect d'une trajectoire de transition écologique (foncier, émissions de gaz à effet de serre...).

Ce renforcement de l'attractivité économique va de pair avec le **renforcement de l'enseignement secondaire au supérieur en lien avec les filières existantes et en devenir et plus largement la diversification de l'enseignement supérieur**. Il est ainsi indispensable d'offrir des conditions d'études aux étudiants locaux voire de rayonner en matière d'enseignement supérieur pour s'affirmer comme un pôle d'enseignement supérieur et économique à part entière. Par ailleurs, ce renforcement et cette diversification de l'offre doit également se traduire sur le segment de la formation continue.

En lien avec l'orientation précédente, le **renforcement des services aux jeunes et aux étudiants** constitue un axe de travail pour leur permettre de vivre sur le territoire dans des conditions optimales.

Les orientations stratégiques (**annexe 1**) font l'objet de fiches descriptives, jointes **en annexe 2.1**. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le plan d'action

4.1 L'intégration des contractualisations et programmes de l'État

La CASA est engagée dans les programmes suivants :

- **Action cœur de Ville Vallauris Golfe-Juan** : La commune de Vallauris est bénéficiaire du programme Action Cœur de Ville. 25 actions sont identifiées et destinées à revitaliser l'ensemble du périmètre des deux centralités que compte la ville (**fiche action en annexe**) : 32 534 000 €
- **OPAH RU Vallauris Golfe-Juan (fiche action en annexe)** : 8 582 000 €
- Engagement et partenariat avec le Département dans le programme d'appui New Deal

La CASA est également engagée dans les dispositifs de contractualisation suivants :

- Contrat de Territoire Lecture
- Plan Climat Air Energie Territorial
- Contrat de ville 2015/2022 : 1 154 938 €
- Espace rencontre le « Trait d'Union » depuis 2004 : par an 207 000 €

4.2 La stratégie de relance de l'activité (2021-2022)

Face à l'impact économique, social et financier de la crise sanitaire, l'Etat a lancé le 3 septembre 2020 un plan de relance national dit « Plan France Relance » pour redresser durablement l'économie française et créer de nouveaux emplois.

Ce plan de relance repose sur 3 piliers : la transition écologique, la compétitivité des entreprises et la cohésion sociale et territoriale.

Les investissements, d'un total de 100 milliards d'euros, s'échelonnent sur les années 2021 à 2027 et visent à assurer un accompagnement vers une économie plus écologique, compétitive et solidaire.

A l'échelle régionale, ce soutien est décliné au sein du Contrat d'Avenir signé le 5 janvier 2021 entre l'Etat et la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour un montant de 5,1 milliards d'euros. Cet accord régional de relance est un dispositif intégrateur des crédits du contrat de plan Etat région 2020-2027 et des crédits déconcentrés du plan de relance national sur la période charnière 2021-2023. Dans les Alpes-Maritimes, l'Etat et la Région ont prévu de cofinancer à hauteur de 50% (25% Etat – 25% Région) les projets structurants qui seraient retenus pour la période 2021-2027.

A l'échelle départementale, le Conseil départemental des Alpes-Maritimes a élaboré, dans le cadre de sa politique de cohésion et de solidarité territoriale, un nouvel outil de contractualisation avec les 5 EPCI urbains (CAPG, CACPL, CASA, MNCA, CARF) et leurs communes centres (Grasse, Cannes, Antibes, Nice et Menton).

Ce Contrat de Territoire représente plus de 150 millions d'euros d'aides départementales sur 6 ans (2021-2026). Il a vocation à générer un véritable effet de levier pour le développement maralpin et vise à accompagner les projets d'investissement structurants en lien avec les grandes politiques départementales.

Ce nouveau contrat pluriannuel constitue désormais l'outil privilégié et exclusif de dialogue concernant les aides départementales pour les EPCI signataires, dans un souci de cohérence et de lisibilité de l'action départementale.

Parallèlement à ces dispositifs, l'Etat souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner **à l'échelle locale**, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'Etat.

Les actions soutenues au titre du plan de relance sont détaillées au sein de fiches actions en **annexe 2.1**.

Les actions à court terme, engagées en 2021 figurent en jaune dans le tableau et sont répertoriées par thématique et porteur du projet **en annexe 2.2**.

4.3 Les actions et projets pour le développement et la transition écologique du territoire (2021-2026)

Les actions à moyen et long terme du CRTE sont décrites dans les fiches actions et sont inscrites dans le tableau récapitulatif **en annexe 2.2** par thématique et porteur du projet.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

Il est possible d'ajouter de nouveaux projets après la signature du contrat, lors du comité de pilotage, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, avec l'accord des instances de gouvernance définie à l'article 6.

Article 5 – Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

5.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

5.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services une équipe chargée du pilotage du CRTE, et d'identifier une chef de projet responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'État via une enveloppe régionale.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

5.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

Selon les situations, l'État peut mobiliser l'ADEME pour un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ; la Caisse des dépôts via la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial ; le Cerema pour un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation ; mais aussi : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

5.4. Engagements des opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

5.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Article 6 – La gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire du Premier Ministre n 6231/SG du 20 novembre 2020 et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

6.1 Comités de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de territoires, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Etudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

6.2 Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Le comité technique CASA est composé des membre suivants :

- Mr Alexandre FOLLOT / DGA Développement Economique et Aménagement Durable
- Mr Jean-Philippe ETIENNE/Directeur des Finances
- Mme Isabelle PECQUEUX / Responsable de Gestion Recherche de financements
- Mme Sylvie MACIEJAK/ Responsable de Gestion Recherche de financements

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

Article 7 – Suivi et évaluation du CRTE

Le comité de pilotage du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de sa mise en œuvre. Il se réunit au moins annuellement.

Un tableau de bord des projets partagés est élaboré et tenu à jour par l'EPCI, sur la base des informations des maîtres d'ouvrage. Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...).

Le CEREMA et les prestations proposées par l'ANCT pourront permettre d'apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 8 – Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec chaque objectif du présent contrat lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée. Ce dispositif de suivi, les indicateurs associés, ainsi que l'usage d'une plateforme de suivi nationale, sera précisé par le comité de pilotage.

Article 9 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 10 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou des actions.

Article 11 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Orientations stratégiques

Annexe 2 – Fiches actions CASA

2-1 Fiche projet, cible, indicateurs de suivi

2-2 Tableau récapitulatif

Article 12 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Nice.

A : Valbonne

Le : 26 janvier 2022

Les signataires

Le Préfet des Alpes-Maritimes



Bernard GONZALEZ

Le Président de la Communauté
d'Agglomération Sophia Antipolis



Jean LEONETTI



PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

**CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE
RELATIVE AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION
ECOLOGIQUE**

ANNEE 2021

ENTRE

Le Préfet du département des Alpes-Maritimes, Monsieur Bernard GONZALEZ

D'une part,

ET

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis représentée par Monsieur Jean LEONETTI

D'autre part,

Dénommés les parties prenantes.

Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les orientations stratégiques prioritaires du projet de territoire.

La présente convention financière 2021 liste les actions à engager pour l'année 2021.

Elles pourront être cofinancées par l'Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

VU le contrat de relance et de transition écologique « Sophia Antipolis », signé le 26 janvier 2022, et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2021 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique et de son plan d'actions,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de relance et de transition écologique, conviennent:

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de relance et de transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2021, au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

ARTICLE 2 : Descriptif des actions à engager en 2021

Ces actions, qui seront à engager en 2021, sont déclinées dans la présente convention.

Chacune d'elles se présente sous la forme d'une fiche-action qui comporte au moins les rubriques suivantes :

- l'axe prioritaire du contrat
- la désignation/l'objet de l'action
- sa localisation
- son descriptif sommaire
- le maître d'ouvrage
- le budget de l'action
- la part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas)
- la part attendue par l'Etat (*crédits du plan de relance, dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques, ...*)
- les parts des autres contributeurs : signataires-partenaires du contrat de relance et de transition écologique, autres cofinanceurs : (*contrat avec une collectivité, appel à projet, apports non financiers, ...*)
- le calendrier de réalisation
- les indicateurs de suivi et d'évaluation.

Ainsi que toute autre indication utile aux cofinanceurs.

ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles

Le financement de chacune des actions programmées en 2021 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'Etat, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier de l'Etat au titre de la présente convention est donc sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

Au titre de l'année budgétaire 2021, sur la base des actions programmées, les crédits appelés s'élèvent ainsi, à :

Crédits	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part État	Observations
DETR	Rénovation du Monument aux Morts	Bezaudun-les-Alpes	6 765,00 €		5 412,00 €	
DETR	Rénovation des bureaux de la mairie	Bezaudun-les-Alpes	9 365,00 €		7 492,00 €	
DETR	Rénovation de la toiture de l'église de la Nativité de la Vierge	Bezaudun-les-Alpes	11 830,00 €		9 464,00 €	
DETR	Acquisition et installation de barrières levantes manuelles	Caussols	13 161,00 €		2 632,20 €	
DETR	Aménagement de la cour de l'école et travaux énergétique de deux salles de classe	Caussols	81 899,32 €		24 569,80 €	
DETR	Travaux de rénovation des gîtes communaux	Coursegoules	236 980,05 €		186 574,39 €	
DETR	Travaux de restauration du lavoir de la Fontaine	Cipières	4 400,00 €		1 760,00 €	

Crédits	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part État	Observations
DETR	Travaux de rénovation électrique des bâtiments communaux	Coursegoules	8 745,44 €		6 996,35 €	
DETR	Sécurisation des jeux d'enfants du village	Gréolières	12 892,85 €		3 044,00 €	
DETR	Aménagement d'un parking au hameau Saint-Pons	Gréolières	110 108,03 €		55 054,01 €	
DETR	Acquisition de matériel informatique pour les services municipaux et l'école	Gréolières	11 100,00 €		8 800,00 €	
DETR	Réfection intérieure de l'église Saint-Pons – Tranche 4	Le Rouret	11 700,00 €		7 020,00 €	
DETR	Réaménagement de la cantine primaire	Roquefort les Pins	60 000,00 €		12 000,00 €	
DETR	Rénovation énergétique de l'école primaire par isolation thermique de la toiture	Tourrettes-sur-loup	118 989 €		23 797,80 €	

Crédits	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part État	Observations
DSIL	Travaux de mise en accessibilité (ascenseurs) de 5 groupes scolaires (Fontonne, Jacques Boissier, Juan gare, Laval, Pont Dulys)	Antibes	900 000,00 €	420 000,00 €	300 000,00 €	
DSIL	Réhabilitation thermique de l'école élémentaire Jean Moulin	Antibes	625 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	
DSIL	Refonte de la gestion technique centralisée des bâtiments communaux (suivi en temps réel des consommations d'énergie)	Antibes	250 000,00 €	150 000,00 €	100 000,00 €	
DSIL	Rénovation énergétique et sécurisation des bâtiments communaux (écoles + mairie)	Biot	280 300,00 €	41 803,00 €	140 150,00 €	
DSIL	Rénovation du bâtiment existant du groupe scolaire pour l'accueil de loisirs – périscolaire et les extérieurs (phase 3)	Opio	1 660 000,00 €		200 030,00 €	
DSIL	Rénovation d'un bâtiment municipal comportant l'atelier du service technique et 3 logements	Opio	280 117,65 €		84 035,29 €	
DSIL	Amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux	Valbonne	1 207 000,00 €	965 600,00 €	241 400,00 €	

DSIL	Rénovation de la chapelle Saint-Bernardin	Valbonne	178 860,00 €		53 658,00 €	
DSIL	Equipement photovoltaïque sur le toit de l'hôtel de ville	Valbonne	170 357,82 €		79 148,24 €	
DSIL	Aménagement de la coulée verte phase1	Vallauris	400 000,00 €		200 000,00 €	
DSIL	Projet d'alimentation durable au restaurant du groupe scolaire Antony Fabre	Villeneuve Loubet	429 166,67 €		150 208,33 €	
DSIL	Rénovation énergétique des bâtiments communaux	Villeneuve Loubet	643 579,00 €		193 073,70 €	
DSIL	Rénovation du système de climatisation / chauffage du groupe scolaire Antony Fabre	Villeneuve Loubet	661 796,60 €		264 718,64 €	

Crédits	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part État	Observations
FNADT	Reconfiguration du bureau de poste existant en point relais services publics quartier des Ferrayonnes	Commune de Villeneuve Loubet	166 666,67 €		33 333,33 €	

Crédits	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part État	Observations
France Relance	Résilience	NEURELEC			800 000,00 €	
France Relance	Résilience	THALES (EURECOM)			480 000,00 €	
France Relance	Résilience	NUVISAN			575 000,00 €	
France Relance	Territoires d'industrie	A CAPELLA PFPCA			800 000,00 €	
France Relance	Territoires d'industrie	SANGAMO			500 000,00 €	
France Relance	Territoires d'industrie	MONACO MARINE ANTIBES			700 000,00 €	
France Relance	Industrie du futur	FASTLITE			1 920,00 €	
France Relance	Industrie du futur	IMPRIMERIE MAURAY			12 418,00 €	
France Relance	Industrie du futur	RECORD FRANCE			100 268,00 €	
France Relance	Industrie du futur	PLENESYS			4 251,00 €	
Crédits	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part État	Observations
France Relance	Industrie du futur	3ECO CONCEPT			15 692,00 €	
France Relance	Soutien aux associations	APPRENTIS D'AUTEUIL CFC (PRESTATION JEUNESSE)			61 195,00 €	
France Relance	Soutien aux associations	APPRENTIS D'AUTEUIL CFC (JEUX EN FAMILLE)			36 632,00 €	

France Relance	Soutien aux associations	BRAS OUVERTS			71 654,00 €	
France Relance	Densification et renouvellement urbain – fonds de recyclage foncier des friches	GITE CLAIR			684 596,00 €	
France Relance	AAP Innovation / EETE	Projet STACK			100 000,00 €	
France Relance	AAP Innovation / EETE	Projet micropoltrack			100 000,00 €	
France Relance	Rénovation énergétique et réhabilitation lourde des logements sociaux	ICF Habitat			616 000,00 €	
France Relance	Restauration écologique	CAUSSOLS			1 796,00 €	
France Relance	Restauration écologique	GOURDON			19 347,00 €	
France Relance	Investissement du quotidien santé	CH Antibes Juan les pins			396 000,00 €	
France Relance	Investissement du quotidien santé	SLD Vallauris			57 000,00 €	
France Relance	Investissement du quotidien santé	La riviera centre hémodialyse Antibes			34 000,00 €	
France Relance	Investissement du quotidien santé	Pôle Antibes St Jean			32 000,00 €	
France Relance	Investissement du quotidien santé	Agahrtir udm Antibes			5 000,00 €	
France Relance	Enveloppe Centre de préparation aux JO - ANS équipement	Extension de la salle d'haltérophilie M. Maurice			68 987,70 €	
France Relance	FITN7 - Axe3	Valbonne			19 000,00 €	
France Relance	FITN7 - Axe3	Roquefort-les-pins			17 826,00 €	
France Relance	PDR Musique	La School			16 510,00 €	

France Relance	Jardins collectifs ou partagés	Emancip'Action			29 222,00 €	
France Relance	OFB – Atlas biodiversité communale	Chateauneuf-Grasse			30 000,00 €	
France Relance	OFB – Atlas biodiversité communale	Commune Saint Paul de Vence avec CEN PACA			24 872,00 €	
France Relance	Rénovation des aires d'accueil des gens du voyage	CASA			256 000,00 €	
France Relance	Prévention des risques et renforcement de la résilience – protection du littoral (phare la Garoupe)	Antibes			137 500 €	
France Relance	Dispositif TREMPLIN EETE	Villeneuve Loubet		BENOMAD	5 000,00 €	
France relance	Projet agricole territoriaux	Opio			91 140,00 €	
France relance	Projet agricole territoriaux	CASA			70 000,00 €	
France relance	Industrie du futur	SOPHIA CONSEIL			12 896,00 €	
France relance	Industrie du futur	AUTOMATISATION SYSTEMES MECANIKUES			12 400,00 €	
Crédits	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part État	Observations
France relance	Industrie du futur	ARTDENT LIMITED			18 485,00 €	
France relance	Industrie du futur	IADAPTIVE			4 800,00 €	
France relance	Industrie du futur	COULOMP ET FILS			1 218 798,00 €	
France relance	Prévention des risques et renforcement de la résilience – protection du littoral	Sentier Littoral d'accès public à la Batterie du Graillon à Cap d'Antibes			220 000,00 €	
France relance	Economie circulaire / Biodéchets	Syndicat mixte pour la valorisation des déchets univalom			35 000,00 €	

Séjour de la Santé	Investissement lourd	CH d'Antibes Juan les Pins			5 000 000,00 €	
Fonds Barnier		CASA			105 000,00 €	
Fonds Barnier		SMIAGE			3 365 000,00 €	
Contrat d'avenir territorial (CAT)	Construction du pôle de l'innovation et de la maison de l'intelligence artificielle	CASA/SYMISA	29 380 000,00 €		7 345 000,00 €	Financement de l'engagement sur CPER 2022-2027

Total des crédits État par type de crédits	Plan de relance	DETR	DSIL	FNADT	Fonds Barnier	CAT
26 952 577,78 €	13 493 205,70 €	354 616,55 €	2 256 422,20 €	33 333,33 €	3 470 000,00 €	7 345 000,00 €

ARTICLE 5 : Durée

La présente convention est signée pour l'année 2021 correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'Etat devant être notifiées avant le 31 décembre 2021.

ARTICLE 6 : Suivi

Le comité de pilotage du contrat de relance et de transition écologique assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Fait à Valbonne

Le 26 janvier 2022

Le Préfet des Alpes-Maritimes


 Bernard GONZALEZ

Le Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis


 Jean LEONETTI



ANNEXE 1

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Orientation 1 : Tendre vers un aménagement durable et adapté à la population

Orientation 2 : Fédérer et activer l'écosystème de Sophia Antipolis

Orientation 3 : Améliorer la qualité de vie des usagers par des équipements innovants

Orientation 4 : Développer une mobilité pour tous, propre et intermodale



ANNEXE 2-2

TABLEAU RECAPITULATIF

Tableau des projets portés par la CASA

Actions engagées en 2021

N° Fiche	Thématique	Projet	Maître d'ouvrage	Montant € HT	Calendrier	Effets attendus pour les citoyens et le territoire
1	Transition écologique	Projet photovoltaïque	CASA	100 000€	2021-2024	Afin d'accélérer le développement des énergies renouvelables sur le territoire, la CASA propose de développer des ombrières solaires ou des panneaux photovoltaïques en toiture.
2	Transition écologique	Projet Alimentaire Territorial CASA	CASA	100 000€	2021-2024	Développer la production agricole locale et relocaliser l'alimentation sur le territoire de la CASA Accompagner les communes dans leur politique d'alimentation durable au bénéfice des citoyens
3	Transition écologique	Remplacement des lanternes d'éclairage public des voiries communautaires	CASA	575 000 €	2022-2026	Améliorer l'efficacité énergétique, réduire les coûts de fonctionnement, réduire la pollution lumineuse
4	Transition écologique	Rénovation de l'aire d'accueil des gens du voyage "La Palmosa" à Antibes	CASA	300 000 €	2021-2022	Améliorer les conditions de séjour des voyageurs sur cette aire d'accueil
5	Transition écologique	Reconstruction du poste de relevage des eaux usées Vauban à Antibes – Etudes et travaux d'améliorations des performances énergétiques	CASA	2 100 000 €	2021-2023	Mise à niveau des capacités du poste de relevage ; - Amélioration de ses performances environnementales, notamment par temps de pluie (Programme d'action établi avec la DDTM) ; - Prise en compte de l'évolution démographique communale ; - Intégration Paysagère dans le périmètre de réaménagement du Port Vauban (Enfouissement, lutte contre les nuisances olfactives).

6	Transition écologique	Aménagement hydraulique paysager pour la protection contre les inondations de l'école Sartoux - Valbonne	CASA	400 000 €	2021-2022	Sécuriser l'école en cas de débordement, l'étude de CEREG préconise la mise en place de noue sur l'ensemble du projet. Réaménager le bassin 2 afin d'obtenir un volume de rétention de 700 m cube permettant de retenir une pluie cinquantenal sans débordement.
7	Transition écologique	Démolition et reconstruction de la station d'épuration de Gréolières - Amélioration des performances environnementales - Etudes et travaux	CASA	1 900 000 €	2021-2022	Station d'épuration actuellement non conforme. Le projet vise la mise en conformité du système d'assainissement de la Station de sports d'hiver (Impacts environnementaux avérés, risques vis-à-vis des ressources en eau des sources du Vegay). - Démolition de la Station d'épuration existante - Redimensionnement et déplacement - Construction d'une Station d'épuration aux performances sanitaires et environnementales compatibles avec les enjeux identifiés.
8	Transition écologique	Construction du Bassin de rétention "Cerutti" sur le bassin versant du Laval à Antibes	CASA	2 070 000 €	2021-2022	Le bassin versant du Laval est particulièrement exposé au risque inondation du fait sa topographie et sa forte urbanisation. Des débordements naturels du vallon sont observés et accompagnés de ruissellements torrentiels dangereux, accentués par une imperméabilisation des sols importante.
9	Transition écologique	Acquisition et renaturation des berges de la Brague	CASA	2 000 000 €	2021	L'acquisition des berges de la Brague fait partie des actions relatives au devenir de cette vaste zone, et s'intègrent dans des démarches complémentaires comportant des temporalités différentes de mise en œuvre: - Les travaux d'entretien, de restauration et de renaturation des berges de la Brague », dans un but de renforcement de la prévention des inondations et la valorisation des milieux aquatiques ; - L'opération foncière d'acquisition et de démolition du « Hameau de la Brague » ; - La définition d'un Plan-guide d'aménagement et de gestion durable de cette plaine.
10	Transition écologique	Bassin de rétention « Sarrazine » à Antibes - Bassin versant du Laval	CASA	1 700 000 €	2021-2023	Ouvrage de protection contre les inondations, intégré à un plan de gestion ambitieux sur le vallon du Laval et la route de Grasse qui comprend plusieurs ouvrages : le bassin de Saint-Claude réalisé plus en amont, le bassin de Cerutti à l'étude au niveau de la route de Grasse, ainsi que plusieurs « potentialités » sur le secteur.
11	Transition écologique	Requalibrage des ouvrages cadres sous la RD 6007 au droit des vallons : Pierre Tambour et Maurettes à Villeneuve-Loubet	CASA	790 000 €	2021-2022	L'objet de l'opération est de rétablir la continuité hydraulique des 2 vallons majeurs « Pierre à Tambour » et « Maurettes » pour une crue d'occurrence décennale et d'optimiser l'exutoire de la canalisation Allée NOLLIS, dans la zone endoréique particulièrement exposée aux inondations.
12	Transition écologique	Réhabilitation thermique Ecole élémentaire Jean Moulin	ANTIBES	625 000 €	2021 : Etudes 2021 -2023 : Travaux	Amélioration en matière de confort thermique et limitation des déperditions de chaleur – Economie d'Énergie
13	Transition écologique	Refonte de la Gestion Technique Centralisée des Bâtiments Communaux	ANTIBES	250 000 €	4 ^{ème} trimestre 2020 : Création du modèle de supervision 2021 : Déploiement des automates 2022 : Déploiement des automates sur les sites restants	Réduction des coûts de consommations d'énergies par un meilleur suivi en temps réel et détection immédiate des dérives
14	Transition écologique	Reconstruction du groupe scolaire Ponteil Rostagne	ANTIBES	13 300 000 €	2020/2021/2022 : Etudes : 2022 : désamiantage et de la déconstruction du Collège 2023 : - Fin du désamiantage Démarrage des travaux 2024 : Travaux	Mise à disposition d'un nouveau groupe scolaire plus moderne et plus adapté.

					2025 : travaux - Réception - 2025 : Septembre - Ouverture de l'Ecole	
15	Transition écologique	Reconstruction du Stade Nautique	ANTIBES	25 880 000 €	2021 -2022 : Etudes 2023 : Déconstruction et préparation du chantier 2024-2025 : Travaux 2026 : Réception des travaux - Ouverture de l'Equipement	Mise à disposition d'un stade nautique moderne et performant en matière de consommation énergétique.
16	Transition écologique Transition écologique	Renouvellement du mobilier d'éclairage public actuel par du mobilier écoresponsable à technologie LED sur les secteurs Vauban, du centre-ville, de Juan-Les-Pins	ANTIBES	647 000 €	Opération prévue sur trois exercices : 2021 - 2022 - 2023	Baisse des nuisances lumineuses dues aux installations d'éclairage artificiel représentant un véritable enjeu sociétal (protection de la biodiversité, baisse de la facture énergétique, respect du cycle circadien,...)
17	Transition écologique	Remplacement du mobilier d'éclairage Public énergivore par l'installation de mobilier à technologie Led	ANTIBES	1 000 000 €	2021: 1ère phase pour un montant de 166 000,00 €. 2022: 2è phase pour un montant de 166 000,00 €. 2023: 3è phase pour un montant de 166 000,00 € 2024: 4è phase pour un montant de 166 000,00 € 2025: 5è phase pour un montant de 166 000,00 € 2026: 5è phase pour un montant de 170 000,00 €	Economie d'Énergie, baisse des nuisances lumineuses.
18	Transition écologique	Espace THURET	ANTIBES	9 550 000 €	Procédures et études Lancement marché de maîtrise d'œuvre : T2 2021 Attribution marché : T4 2021 Démarrage des études : T1 2022 Réalisation Consultation des entreprises : T1 2023 Démarrage travaux T3 2023 (phasage par bâtiment) Fin des travaux : T1 2025	Développement d'un centre de connaissance scientifique sur le végétal + Partenariats autour de projets éducatifs + Création de logements pour étudiants et saisonniers Partenariat avec ERILIA pour la réhabilitation et le conventionnement de logements
19	Développement économique	Extension du Bioparc	CASA	94 000 000 €	Phase études : S1 2022 Désignation du lauréat en charge de construire, animer et maintenir le Pole d'innovation : S1 2023 Dépôt du PC : S2 2023 Travaux de 18 à 20 mois après délais de recours PC soit à compter S2 2025	Le Bioparc (23 000m2 dédiés aux biotechnologies) étant intégralement occupé, il est nécessaire d'envisager la construction d'une extension d'environ 6 000m2 dont la partie immobilière pourrait être prise en charge intégralement par les acteurs privés, ainsi que 50 % du coût prévisionnel des équipements nécessaires.
20	Transition écologique	Réaménagement, rénovation énergétique et sécurisation des bâtiments de la Mairie de Biot	BIOT	232 200 €	Les travaux ont été lancés fin mars 2021 (nous avons obtenu les accusés de réception des différents financeurs potentiels) et doivent s'achever en novembre 2021.	Un meilleur espace d'accueil physique : en différenciant l'entrée de la Mairie de l'entrée de la Poste.

21	Transition écologique	Rénovation énergétique et sécurisation de la crèche l'Orange Bleue	BIOT	31 000 €	Les travaux se réaliseront durant les vacances scolaires estivales 2021	Une meilleure qualité d'accueil et un confort au quotidien pour les enfants.
22	Transition écologique	Rénovation énergétique et sécurisation des groupes scolaires de Biot	BIOT	89 100 €	Les travaux se réaliseront durant les vacances scolaires (juillet-août 2021 et vacances de la Toussaint 2021)	Une meilleure qualité d'accueil et un confort au quotidien pour les enfants.
23	Transition écologique	Saint Eloi : Aménagement d'un verger à vocation productive et pédagogique sur une friche communale	BIOT	3 480 000 €	Les études commenceront en 2021. Les travaux débuteront en 2022 pour s'achever en 2023.	Une préservation du patrimoine agricole et de la biodiversité. Il participe à une démarche d'alimentation durable pour les générations futures. Ce projet a également une vocation pédagogique.
24	Transition écologique	Travaux de sécurisation des masses rocheuses des quartiers des Moulins et des Ranchières	BOUYON	1 312 143 €		
25	Transition écologique	Projet de résilience alimentaire et énergétique	CHATEAUNEUF	4 500 000€	2021-2023	La commune de Châteauneuf s'est lancée depuis plusieurs années dans un projet de résilience alimentaire et énergétique en lien avec le territoire intercommunal. La stratégie s'insère dans un projet de territoire visant à : <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la capacité de production agricole bio et locale • Augmenter la capacité d'alimentation des habitants en circuits-courts • Agir pour réduire l'impact énergétique des bâtiments et lutter contre le changement climatique
26	Transition écologique	Aménagement et rénovation énergétique d'une Médiathèque municipale	CHATEAUNEUF	849 433€	2021-2024	La rénovation énergétique d'un bâtiment permettant : <ul style="list-style-type: none"> • De réduire les coûts liés à la consommation d'énergie (chauffage, éclairage...), • De réduire les émissions de gaz à effet de serre, et d'améliorer ainsi la qualité de l'air. Une meilleure accessibilité du public à la Médiathèque (écoliers, adhérents, personnes à mobilité réduite)
27	Transition écologique	Travaux de rénovation électrique des bâtiments communaux	COURSEGOULES	8 745,44		
28	Transition écologique	Création d'une maison communale	GREOLIERES	2 500 000 €	Etudes 2021 Fin projet 2 ^{ème} semestre 2024	Dynamisation et services
29	Transition écologique	Rénovation du bâtiment existant du groupe scolaire pour l'accueil des loisirs – périscolaire et extérieurs (phase 3)	OPIO	1 660 000 €		
30	Transition écologique	Rénovation d'un bâtiment municipal comportant l'atelier du service	OPIO	280 117,65 €		

		technique et 3 logements				
31	Transition écologique	Rénovation énergétique de l'école primaire par isolation thermique de la toiture	TOURRETTES SUR LOUP	67 280,00 €		
32	Transition écologique	Amélioration de la performance énergétique de bâtiments communaux	VALBONNE	1 207 000 €	Notification marché de performance : septembre 2021. Démarrage chantier : avril 2022. Réception travaux : avril 2024.	Baisse de plus de 20% de la consommation énergétique des bâtiments communaux les plus énergivores.
33	Transition écologique	Equipped photovoltaïque sur le toit de l'hôtel de ville	VALBONNE	170 380 €		
34	Transition écologique	Maraîchage Grand Pré - Tulière	VALBONNE	615 000 €	Début travaux : avril 2021 Fin de chantier : juin 2024	Ce projet de création d'une régie agricole en maraîchage biologique, dans le cadre du développement de circuits courts, vise l'approvisionnement partiel des cantines scolaires en produits frais, ainsi que la vente directe de la surproduction aux consommateurs locaux.
35	Transition écologique	Réhabilitation du gymnase du complexe sportif municipal des Bouillides	VALBONNE	4 516 000 €	Début travaux : janvier 2022 Fin de chantier : fin 2023	Mise en conformité (normes d'accessibilité Handicapé), mise en sécurité, amélioration des performances énergétiques du gymnase (-40%), amélioration du confort (réfection vestiaires et locaux communs), amélioration de la pratique sportive (démolition/reconstruction du pôle tennis/club d'athlétisme)
36	Transition écologique	Aménagement de la coulée verte	VALLAURIS	400 000 €		
37	Transition écologique	Projet d'aménagement d'un Pôle de Loisirs avec baignade écologique au quartier des Plans	VILLENEUVE LOUBET	841 424,05 €	Etudes : 2021 Travaux en 2022	Il y a une forte carence en équipements sportifs dédiés à la natation sur le département. La Commune de Villeneuve Loubet ne dispose pas de piscine ou autre espace de baignade aux alentours (excepté celle de la Colle sur Loup). Ce projet répond à cette carence et offre un ouvrage durable et écologique
38	Transition écologique	Projet d'alimentation durable au restaurant du groupe scolaire Antony Fabre	VILLENEUVE LOUBET	429 166,67 €		
39	Transition écologique	Rénovation énergétique des bâtiments communaux	VILLENEUVE LOUBET	643 579,00 €		
40	Transition écologique	Rénovation du système de climatisation/chauffage du groupe scolaire Antony Fabre	VILLENEUVE LOUBET	769 653,62 €	Etude de faisabilité en 2018-2019 Lancement mission MOE en cours de réalisation sur 2021 avec 1er audit rendu le 27/04/2021. Actualisation des montants estimatifs. Commencement des travaux prévu sur 2022 et 2023 – livraison avant fin 2023	Uniformisation du système de chauffage et de refroidissement du Groupe Scolaire Antony Fabre. Répond à la politique de lutte contre le changement climatique engagée par le Gouvernement visant la neutralité carbone en 2050.
41	Transition écologique	Marche Global de Performance Energetique (MPGPE)	VILLENEUVE LOUBET	2 117 900,05 €	Programme pluriannuel sur 4 ans 2021-2024	Réduction de 250 549kWh, soit une réduction de 36.55% de la consommation électrique des installations d'éclairage public signalisations lumineuses tricolores, éclairages sportifs, éclairages de mise en valeur, de bornes et d'illumination festives du territoire de la Commune
42	Transition écologique	Acquisition et requalification d'une friche touristique dans le cadre d'une reconversion urbaine	EPF/LA COLLE SUR LOUP	4 930 846,00 €	Étude 2021	Reconversion urbaine et architecturale d'un site acquis par l'EPF

		(BELAMBRA)				
43	Transition écologique	Quadrigénération d'énergie verte à partir de déchets ménagers et de boues de STEP	UNIVALOM	25 000 000 €	2021-2024	Projet de Quadrigénération : production de chaleur, de froid, d'électricité et de gaz
44	Transition écologique	Construction d'une unité de compostage sur le site de la Sarrée à Bar sur Loup	UNIVALOM	8 000 000 €	2021-2023	Traitement des déchets verts
45	Transition écologique	Réhabilitation, restructuration lourde et rénovation énergétique sur le territoire	BAILLEURS SOCIAUX	A déterminer	2021 à 2024	Rénover et réhabiliter les logements afin de lutter contre la précarité énergétique
46	Mobilités	Déploiement 6 IRVE rapides	CASA	360 000€	2021-2023	Développer de nouvelles technologies de recharge sur le territoire de la CASA en installant des bornes de charge rapide
47	Mobilités	Déploiement 8 IRVE accélérées	CASA	88 000€	2022-2023	Densifier le maillage existant afin de proposer un service adapté aux besoins du développement du véhicule électrique
48	Mobilités	Réaménagement de l'axe desservant la Place Bermont, le CIV et la gare Routière de Valbonne Sophia Antipolis	CASA	3 450 000 €	2023-2026	Action positive en terme de mobilité, de renforcement de l'attractivité économique et de l'enseignement supérieur.
49	Mobilités	Renforcement des capacités de trafic permettant la desserte de la zone d'activités des Hauts d'Antibes	CASA	9 200 000 €	2023/2026	Action positive en terme de mobilité, de renforcement de l'attractivité économique, et une réduction de la pollution atmosphérique
50	Mobilités	Acquisition de bus GNV et électriques	CASA	23 800 000 €	2021/2027	Renouvellement des véhicules thermiques vers des véhicules plus vertueux
51	Mobilités	Travaux de piste cyclable et de trottoir dans les Zones d'Activités Economiques	CASA	2 300 000 €	2020/2026	Action positive en terme de mobilité, et de fertilisation croisée entre les acteurs de l'enseignement supérieure, de la recherche et des entreprises de recherche et développement.
52	Mobilités	Installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques	ANTIBES	80 000 €	4 ^{ème} trimestre 2020 : Lancement du marché d'appel d'offres 2021 : Réalisation des travaux	Promotion de l'usage de véhicules électriques
53	Mobilités	Aménagement du tour du Cap	ANTIBES	2 133 050 €	2021/2022 : Aménagement de deux carrefours : 824.734 € HT	Favoriser les modes de Déplacements doux : Réduction de la pollution de l'air, lutte contre le

					2022/2023 : Aménagement du Bd Maréchal Juin : 878.817 € HT 2023/2024 : Aménagement du Bd Baudouin : 1.929.500 € HT	réchauffement climatique et maintien d'une bonne santé promotion de l'exercice physique.
54	Mobilités	Sécurisation Chemin des Combes	BIOT	1 886 185 €	Les études commenceront au 2ème semestre 2021. Les travaux débiteront au 1er trimestre 2022 pour s'achever au 2nd semestre 2023.	Un meilleur confort quotidien par une sécurisation et une valorisation de la mobilité piétonne et par voie de conséquence une réduction de l'utilisation de la voiture
55	Mobilités	Sécurisation Chemin St Julien	BIOT	1 442 500 €	L'acquisition de la parcelle se fera début juin 2021. Les études seront lancées au dernier semestre 2021. Les travaux débiteront et s'achèveront au cours du 1er semestre 2022.	Un meilleur confort quotidien par une sécurisation et une valorisation de la mobilité piétonne et par voie de conséquence une réduction de l'utilisation de la voiture.
56	Mobilités	Sécurisation Route de Valbonne	BIOT	75 000 € HT	La maîtrise d'œuvre sera lancée en juin 2021. Les travaux débiteront et s'achèveront au 2 ^{ème} semestre 2021	Un meilleur confort quotidien par une sécurisation et une valorisation de la mobilité piétonne et par voie de conséquence une réduction de l'utilisation de la voiture
57	Équilibre et solidarité des territoires	Plan Local d'Insertion et de l'Emploi 2021/2023	CASA	446 700 €		Le nombre de personnes en insertion accompagnées. Taux de retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA et demandeurs d'emploi de longue durée ayant fait l'objet d'un accompagnement par le PLIE sur le territoire de la CASA
58	Équilibre et solidarité des territoires	Contrat de Ville : 2015/2022	CASA	1 154 938 €	2015 – 2022 : avec une programmation annuelle des actions validées en comité de pilotage et après lancement d'un appel à projet	Réduction des inégalités sociales / au reste de la population de la CASA et du département Amélioration du cadre de vie des habitants du QPV de Vallauris
59	Équilibre et solidarité des territoires	Espace rencontre le « Trait d'Union »	CASA	Par an : 207 000 €	Action réalisée depuis 2004 et reconduite annuellement	Nombre de familles accompagnés ; Nombre de visites ou passages-relais programmés ; Nombre de visites ou passages-relais effectivement réalisée.
60	Équilibre et solidarité des territoires	Construction de salles multisports – Complexe sportif Paul Charpin	ANTIBES	3 000 000 €	2019 - 2021 : Etudes 2021 -2022 : Travaux	Promotion des diverses pratiques sportives et mise à disposition d'équipements sur l'ensemble du territoire de la Commune
61	Équilibre et solidarité des territoires	Construction d'un équipement sportif à dominante tennis de table	ANTIBES	5 800 000 €	2021 : Réalisation des études 2022 : Etudes et Démarrage des travaux 2023 : Poursuite des Travaux 2024 : Fin des travaux - Réception - Ouverture de l'Équipement	Promotion des diverses pratiques sportives et mise à disposition d'équipements sur l'ensemble du territoire de la Commune
62	Equilibre et solidarité des territoires	Création d'un espace de loisirs et un point jeune	BEZAUDUN LES ALPES	180 000 €		

63	Équilibre et solidarité des territoires	Réalisation d'un complexe sportif, comprenant une salle omnisports, un dojo et un mur à gauche pour la pratique de la pelote basque à Sophia Antipolis Eganaude	BIOT	4 200 000 €	Les études seront lancées au 4 ^{ème} trimestre 2021. Les travaux commenceront en 2022 pour une livraison en 2025.	Développer l'offre d'équipement sportif afin de répondre à une demande importante des clubs et associations mais aussi des actifs et des étudiants de la technopole Sophia Antipolis qui souffre d'une carence en structures sportives nuisant à son attractivité.
64	Équilibre et solidarité des territoires	Acquisition et installation de barrières levantes manuelle	CAUSSOLS	13 161 €		
65	Équilibre et solidarité des territoires	Aménagement de la cour de l'école et travaux énergétiques de deux salles de classe	CAUSSOLS	81 899,32 €		
66	Équilibre et solidarité des territoires	Aménagement du centre village rénovation de bâtiments création de logements sociaux et d'un gîte communal	CAUSSOLS	1 604 167 €	Fin des études : juin 2021 Dépôt de PC : juin 2021 AO : septembre 2021 Lancement des constructions : décembre 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Logements locatifs • Gîte communal et tourisme • Centre village Maintenir de jeunes familles en territoire rural
67	Equilibre et solidarité des territoires	Travaux de restauration du lavoir de la Fontaine	CIPIERES	4 400 €		
68	Equilibre et solidarité des territoires	Réaménagement de la cantine scolaire	ROQUEFORT LES PINS	60 000 €		
69	Équilibre et solidarité des territoires	Rénovation du centre de loisirs aquatiques de Cuberte	VALBONNE	2 500 000 €	Notification du marché de maîtrise d'œuvre : octobre 2021 Rendu de la phase APS : décembre 2021 Début du chantier : juillet 2022 Fin de chantier : juillet 2023	Ce projet de centre de loisirs aquatiques répond aux attentes fortes de la population, qui est restée très attachée à cet équipement de proximité. Ce projet offrira un riche panel d'activités dans un cadre particulièrement propice à la détente aussi bien qu'à l'activité physique, et devrait constituer un pôle privilégié de socialisation intergénérationnelle.
70	Équilibre et solidarité des territoires	OPAH RU	VALLAURIS	8 582 000 €	2021-2027	Rénover le parc de logements et revitaliser le centre-ville : opération inscrite dans la convention Cœur de Ville
71	Équilibre et solidarité des territoires	Action Cœur de Ville	VALLAURIS	32 534 000 €	2021-2027	Actions destinées à revitaliser les 2 centralités que compte la ville
72	Équilibre et solidarité des territoires	Travaux d'extension et d'agrandissement de l'Espace Monique Maurice au quartier des Plans (extension salle d'haltérophilie et création d'un dojo)	VILLENEUVE LOUBET	1 267 287.80 €	Mission AMO attribuée en 2019 (Cabinet Absolute Architecte) Lancement du marché de travaux programmé en 2021 Travaux programmés sur 2021 (salle haltérophilie phase 1) et 2022 (création du dojo) Livraison avant fin 2022	Dans le cadre de la préparation aux Jeux Olympiques 2024, la salle d'haltérophilie a été labellisée Terre de Jeux et Centre de Préparation aux Jeux (CPJ). Pour notre Collectivité, accueillir ce CPJ contribue fortement à l'attractivité du Territoire. Pour les habitants, c'est l'opportunité de découvrir une discipline sportive, un territoire, une culture et la fierté d'accueillir des athlètes de haut niveau. Base arrière de ces Jeux Olympique, la salle d'haltérophilie Monique Maurice va ainsi recevoir durant les trois prochaines années, des Délégations sportives internationales dans le cadre de leur préparation avant l'échéance 2024.
73	Enseignement supérieur, recherche	Acquisition d'une solution de concertation citoyenne	CASA	80 000 €	2021/2022	Développer un service de consultation citoyenne (opensoursepolitics)

	et innovation, éducation					
74	Enseignement supérieur, recherche et innovation, éducation	Développement de la cyber sécurité	CASA	85 000 €	2021/2022	Sécurisation des données
75	Enseignement supérieur, recherche et innovation, éducation	Travaux de mise en accessibilité de 5 groupes scolaires	ANTIBES	900 000 €	2021 : Etudes 2022 -2023 : Travaux	Amélioration de la fonctionnalité et mise en conformité accessibilité des groupes scolaires.
76	Enseignement supérieur, recherche et innovation, éducation	Réhabilitation et extension de la Batterie du Graillon et de l'Espace Muséal Mer et Littoral	ANTIBES	2 640 000 €	2019-2020 : Etudes 2021-2022 : Travaux	Réhabilitation et extension du site -découverte de l'environnement et sensibilisation pour la protection des ressources locales, auprès du public et notamment des scolaires
77	Enseignement supérieur, recherche et innovation, éducation	Smart City : Développement d'initiatives à fort impact pour la Commune d'Antibes	ANTIBES	250 000 €	4 ^{ème} trimestre 2020 : Développement de la maquette numérique et formations au pilotage de drone 2021 : Intégration de nouveaux modules	Développement de l'e-administration
78	Enseignement supérieur, recherche et innovation, éducation	Création de 2 salles de classe et de leurs locaux annexes	CIPIERES	534 500 €	2021-2023	Déplacement de la salle de classe actuelle dans un lieu plus grand pouvant accueillir plus d'enfants et situé à proximité du restaurant scolaire
79	Enseignement supérieur, recherche et innovation, éducation	Rénovation énergétique de l'hébergement du Centre International de Valbonne	Centre International de Valbonne	29 866 666 €	2021 : Conception, consultation des entreprises et démarrage des travaux	Rayonnement de la structure et de la technopole Sophia Antipolis à l'international à travers un campus rénové et connecté et un enseignement bilingue de grande qualité Formation de futurs talents pour les entreprises de la technopole Accueil et hébergement des étudiants et chercheurs internationaux
80	Enseignement supérieur, recherche et innovation, éducation	MIPAS III	Ecole des Mines Paristech	6 000 000 €	Programmation : 2021-2022 MOE : 2023 - 2024 Travaux : 2025 – 2027 CPER 2021-2027	Accueil de 200 étudiants supplémentaires Formation d'ingénieurs internationaux pour les entreprises du territoire Rayonnement national et international à travers un cursus anglophone
81	Santé	Modernisation du process de production produits injectables et augmentation de capacité du site Lundbeck Sophia Antipolis	Lundbeck Elaiapharm	5 400 000 €		<ul style="list-style-type: none"> développer des produits et les produire localement, de développer l'expertise pharmaceutique en France, et de maintenir et augmenter l'emploi et les investissements associés. création d'une quinzaine de nouveaux postes (cadres, techniciens et opérateurs) pérennisation de l'emploi et de la compétence locale dans un domaine technologique avancé, innovant, et en constante expansion Maintien de l'outil industriel sur le territoire
82	Culture	Médiathèque itinérante	CASA	126 736 €	2020 : Acquisition Ideas Box, Cadrage du projet	Déploiement de services de lecture publique dans les zones éloignées du territoire (Haut et Moyen Pays) et dans le quartier prioritaire de Vallauris

					1ère session de formation médiateurs 2021 : Acquisition véhicule utilitaire, 2ème session de formation médiateurs, 1 ^{ers} déploiements du dispositif 2022 – 2027 : Planning annuel d'interventions	
83	Culture	Inclusion numérique	CASA	100 000€	2022-2023: Ouverture d'un Fab LAB 2023-2024 : Ouverture du centre de ressources numérique jeunesse des Semboules	Acculturation numérique
84	Culture	Archives Municipales Traitement de l'Hygrométrie	ANTIBES	570 000 €	2021 : Etudes 2022 : Travaux	Suppression des causes altérant les archives et limitation des effets du temps pour la bonne conservation des documents
85	Culture	Fort Carré – Etanchéité des Terrasses	ANTIBES	1 080 000 €	2021 - 2022 : Etudes 2023 - 2024 : Travaux	Restauration et préservation d'un Monument Historique Classé
86	Culture	Restauration des remparts Bastion de Chavigny	ANTIBES	250 000 €	2021 - 2022: Etudes 2022 - 2023 : Travaux	Restauration et préservation d'un Monument Historique Inscrit.
87	Culture	Rénovation du Monument aux Morts	BEZAUDUN LES ALPES	6 765 €		
88	Culture	Maison du Verre	BIOT	2 490 000 €	La programmation commencera au 3 ^{ème} trimestre 2021. Les travaux débiteront et s'achèveront en 2022.	Mettre en valeur et développer le savoir-faire des verriers, et renforcer l'identité de la commune sur le thème du verre. Il s'agit également de redynamiser le centre historique et ses commerces en renforçant l'attractivité touristique nationale et internationale.
89	Culture	Tour de la Chèvre d'Or : acquisition, restauration et mise en valeur d'un monument romain classé Monument Historique	BIOT	1 200 000 €	L'acquisition de la parcelle se réalisera au cours du 3 ^{ème} trimestre 2021. Les études commenceront en 2022. Les travaux débiteront en 2023 pour s'achever en 2024	Valoriser le patrimoine et le rendre accessible à tous.
90	Culture	Réfection intérieur de l'église Saint- Pons	LE ROURET	11 700,00		
91	Culture	Réhabilitation du musée d'histoire en salles d'expositions permanentes	SAINT PAUL DE VENCE	558 604 €	2021-2025	Permettre d'accéder à culture pour tous, exposition permanentes permettant de, dynamiser et étoffer le territoire
92	Culture	Création d'une résidence d'artistes au Clos de Tantine	SAINT PAUL DE VENCE	400 000 €	2021-2023	Promouvoir de jeunes artistes, l'expérimentation dans un environnement, permettre la rencontre avec le public.
93	Culture	Rénovation de la chapelle Saint- Bernardin	VALBONNE	178 860 €		

94	Développement économique	Construction du Pole de l'innovation et Maison de l'Intelligence Artificielle - Travaux	CASA / SYMISA CD06	29 379 677,00 €	2021 – 2024 AAP	Accompagner à la création d'entreprises innovantes et de renforcement de la compétitivité de la technopole Sophia Antipolis
95	Développement économique	Equipements publics ZAC des Clausonnes	VALBONNE	57 000 000 €	2021 - 2025	Soutenir et accompagner l'activité économique générée par Sophia Antipolis, en réalisant des infrastructures publiques afin de : -restructurer et requalifier l'entrée du Parc de Sophia Antipolis et de la Commune, -créer une référence urbaine et architecturale en matière de prise en compte des fondements du développement durable sur le site de la Technopole, -renforcer et mettre en valeur la continuité naturelle le long de la Valmasque (trames verte et bleue), -prendre en compte et intégrer, dans l'organisation urbaine du secteur, l'arrivée future d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP).
96	Développement économique	PlanBioSerres	INRAe	1 700 000 €	2022 : études, 50 k€ 2023 : appel d'offres, déconstruction serres et atelier, 150 k€ 2024 : construction serres et locaux techniques.	Chercheurs académiques et privés, entreprises du territoire comme utilisateurs des nouvelles installations et partenaires dans le cadre de nouveaux projets collaboratifs Accueil et accompagnement de startups Rayonnement national et international du site et de la recherche en biocontrôle de l'ISA à travers la qualité de l'offre technologique et le soutien à l'innovation
97	Tourisme	Réfection du platelage du Sentier du Littoral suite aux intempéries de novembre 2019	VILLENEUVE LOUBET	589 975,00 €	Travaux prévus de novembre 2021 à mai 2022 Marché de travaux non attribué à ce jour	Suite aux fortes intempéries de novembre 2019, la passerelle en bois de la Promenade Baie des Anges a été provisoirement réparée. Les travaux d'aménagement et de remise en état du cheminement piétonnier du bord de mer sont essentiels pour notre Commune, station balnéaire de la Côte d'Azur fortement appréciée et fréquentée par les touristes et riverains.